

Décision du président N°2025/TT/23/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
CHANTILLY	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Attaché principal	2/35h	02/06/2025	30/06/2025
VENETTE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Attaché	12/35h	02/06/2025	06/06/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	8/35h	05/06/2025	06/06/2025
CANLY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	02/06/2025	04/07/2025

	BLE				
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial			
LAMORLAYE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	6/35h	02/06/2025	04/07/2025
LAMORLAYE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	6/35h	02/06/2025	13/06/2025
LAMORLAYE	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	6/35h	02/06/2025	13/06/2025
SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	25/35h	02/06/2025	02/06/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	8/35h	02/06/2025	04/07/2025
MONCHY-SAINT-ELOI	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	8/35h	02/06/2025	06/06/2025
JAUZY	REMPLACEMENT	Adjoint territorial d'animation	28/35h	02/06/2025	30/06/2025

	D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	02/06/2025	02/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	02/06/2025	02/06/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	32,5/35h	03/06/2025	06/06/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	02/06/2025	30/06/2025
GRANDFRESNOY	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial	35/35h	02/06/2025	01/12/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	07/06/2025	08/06/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT	Adjoint technique territorial	8/35h	06/06/2025	06/06/2025

LAMORLAYE	INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	6/35h	02/06/2025	13/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	04/06/2025	04/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	03/06/2025	03/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	04/06/2025	04/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	05/06/2025	05/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	04/06/2025	05/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	05/06/2025	05/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	04/06/2025	05/06/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE	Adjoint technique territorial	35/35h	05/06/2025	05/06/2025

	RE D'ACTIVIT E				
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	25/35h	26/05/2025	28/05/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	35/35h	02/06/2025	17/06/2025
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial principal de première classe	1,5/35h	07/06/2025	07/06/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,

Le ...

Le Président,

Signé par : Alain VASSELE
Date : 10/06/2025
Qualité : PRÉSIDENT

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20250610-D2025TT2301-AR